

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 mars 2016

PROGRAMME DE TRAVAUX 2016 :

Prévus au budget

- Aire de jeux : budget fin des travaux : 16 000 €, pose de la porte courant de semaine
- Fleurs accessibilité : prévu 1350 €
- Voirie : prévu par principe au budget : 20 000 € de rénovation courante. Ce programme sera sans doute limité en raison des travaux d'aménagement du cœur de village.
- Chauffage pour le SICG : le programme fait l'objet d'une réflexion. La commune ne servira que de boîte aux lettres pour les subventions.
- Toiture de la chaufferie : 1 650 €
- Maison SIMOES : aménagement du sol et de l'atelier : 5 000 €
- Petit outillage et matériel de bureau : 4000 € + 1000 €
- Fin des travaux d'accessibilité, notamment des toilettes : 3 850 €

- TAUX DES TAXES LOCALES :

Depuis plusieurs années maintenant, l'effort fiscal de la commune est inférieur à la moyenne du canton.

Ce coefficient est calculé chaque année par les pouvoirs publics. Pour Villers les Luxeuil, il s'établit en 2015 à 0.71756

Le principe appliqué est le suivant : plus l'effort fiscal est important, plus l'état et les collectivités soutiennent la commune.

Son érosion continue ces dernières années sur Villers les Luxeuil entraîne une diminution notable des taux de subventions.

Les communes du département sont divisées en trois tranches à partir de ce coefficient. Aujourd'hui, la commune se situe dans la partie basse de la 2ème tranche : de 0.70 à 0.80.

Les élus devront donc veiller à conserver des taux susceptibles de ne pas pénaliser la commune dans l'avenir.

Dans ce contexte, il est décidé à l'unanimité d'augmenter les taux de 2%

PRESENTATION DES BUDGETS :

Principe : ces budgets sont élaborés en prenant en compte l'ensemble des charges de la commune de manière responsable. Quant aux recettes, elles sont abordées prudemment.

Sont examinés tour à tour les trois budgets municipaux scindés en section de fonctionnement et en section d'investissement. Cette dernière est directement mise en lien avec les points traités préalablement ci-dessus.

Le résumé de ces budgets, examinés en détail par le Conseil Municipal se présente ainsi :

BUDGET COMMUNAL

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	281 234.92	281234.92
Investissement	401 676.54	401 676.54

Les excédents des années antérieures sont conservés en vue de l'enfouissement des lignes électriques au cœur du village.

BUDGET SYLVICULTURE

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	115 365 .93	115 365.93
Investissement	154 971.10	154 971.10

Environ 38 000 € sont réservés au titre du coût pour la commune de la route forestière, en collaboration avec Meurcourt.

BUDGET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	18 830.30	18 830.30
Investissement	71 901.93	71 901.93

FORET COMMUNALE :

- Dernière vente : 13 980 € + 2 300 €.
- Une rencontre est prévue prochainement avec l'ONF et la commune de Meurcourt à propos de la route forestière.
- Les houppiers sont désormais tous attribués
- Des consignes ont été données aux agents communaux, sur l'entretien des parcelles, en accord avec notre agent forestier Mme VEDEL.

PROGRAMME DES AGENTS COMMUNAUX :

Travail en forêt jusqu'à la fin du mois.

Bouchage de trous Chemin neuf à prévoir

Départ en retraite Patrick Daval dans 3 ans, à 62 ans. Une évolution administrative de son poste est à prévoir.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION D'INSERTION AIIS :

Cette convention est renouvelée. L'association rend divers services à la commune : chaque année, la commune confie des travaux de maçonnerie à l'association

QUESTIONS DIVERSES :

La commune a reçu une invitation à l'assemblée générale du Souvenir Français.

Jean François Maignet explique les actions entreprises pour dynamiser le site internet de la commune : www.villers-les-luxeuil.com

La mise en place du nouveau NRA (nœud de raccordement abonné) sera effective en milieu d'année. 80 foyers de la commune sont concernés par la montée en débit internet.

La commune est invitée à donner son avis sur le nom de la nouvelle région : Bourgogne Franche Comté est retenu à l'unanimité

France télécom informe que la cabine téléphonique sera supprimée d'ici fin décembre 2017.

Un essai doit être tenté au cimetière pour se débarrasser des Prêles qui envahissent les allées : poser une toile géotextile sous les graviers.

Il est convenu de mettre en place des interrupteurs crépusculaires, qui réagissent en fonction de la luminosité extérieure, pour l'éclairage public.

La séance est levée à 23h00,